

 FORMATION ET CONSEIL EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	Programme Formation / Test CACES® R.486 (Version A) Plateformes Elévatrices Mobiles de Personne (PEMP) Théorie en Présentiel augmenté	Réf : PGM R486A – E-LEARNING Version applicable au 15.07.2025
--	---	--

CONDUITE EN SECURITE EN VUE DES EPREUVES CACES® SELON LA RECOMMANDATION R.486

Durée	Public(s) concerné(s)	Prérequis	Nombre de stagiaires	Catégories concernées
14h de présentiel	Toute personne expérimentée appelée à conduire une PEMP, appartenant à l'une des catégories de la recommandation R.486 de la CNAM	Compréhension du français nécessaire à l'application des instructions. Pratique régulière de la conduite de Plateformes Elévatrices Mobiles de Personne	En fonction de la capacité de chaque centre de déroulement de tests. (1 catégorie maximum par participant)	A - B - C (option porte-engin possible)

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

Connaître la réglementation et les règles techniques relatives à l'utilisation des PEMP
 Conduire en sécurité une PEMP représentative de la recommandation R.486 de la CNAM (circulation, balisage, signalisation)
 Se positionner, se déplacer dans les configurations suivantes : le long d'une surface, au-dessus d'une surface, en dessous d'une surface, dans un espace limité, dans une aire limitée.
 Communiquer, comprendre, mettre en œuvre la gestuelle de commandement
 Réaliser les manœuvres de secours et dépannage
 Porter un EPI contre les chutes de hauteur en lien avec l'utilisation d'une PEMP en lien avec (article R.4323-106 du Code du Travail).
 Effectuer un chargement et déchargement sur un porte-engins en fonction du CACES® concerné
 Réaliser les opérations de début et fin de poste (vérification, entretien, maintenance)

Validité du titre	La validité du CACES® obtenu est de 5 ans.
Titres et qualités du formateur / testeur	Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, justifiant d'une expérience dans le levage et la manutention. Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur
Moyens pédagogiques	Enseignement Théorie en E-learning : Module fourni par ATSI. Enseignement Pratique : Plateau technique certifié selon la R.486 (version A) de la CNAM, PEMP correspondants aux catégories concernées.
Modalités pédagogiques	Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient. Alternance de phase théorique et mise en situation pratique
Lieu de la formation	Sur un de nos sites équipés pour la formation PEMP
Document délivré à la suite de l'évaluation	Délivrance d'une attestation de formation sur la thématique dispensée et du CACES® en version dématérialisée en cas d'obtention.

Formation théorique (commune à l'ensemble des catégories de la R.486 version A) :

Le contenu théorique est réalisé en présentiel augmenté via un E-learning et échanges participatif avec le formateur

- **Introduction :** Présentation de l'assemblée, des objectifs et des références de la formation.
- **Connaissances générales**
Le conducteur, les différents acteurs de l'entreprise, les principaux acteurs en prévention des risques professionnels, le dispositif CACES®.
- **Technologie des PEMP**
- **Catégories des PEMP et de CACES®**
- **Notions élémentaires de physique, stabilité des PEMP**
- **Risques liés à l'utilisation des PEMP et moyens de prévention associés**
- **Exploitation des PEMP**
- **Vérification d'usage d'une PEMP**
-

Formation pratique (limitée à la/aux catégorie(s) concernée(s) par la convention du stagiaire) :

Exercices pratiques conformes au référentiel de la R.486 (A) et à la catégorie des PEMP. Evaluation pratique continue durant la formation.

- **Prise de poste et mise en service**
- **Adéquation**
- **Mise en place, conduite et manœuvres**
- **Entraînement au port d'EPI contre les chutes de hauteur si la notice d'instructions de la PEMP l'impose**
- **Chargement / déchargement sur porte engins (en option pour certaines catégorie)**

Tests (Evaluation des objectifs)

Test théorique : QCM d'une durée d'une heure. Les conditions de réussite sont imposées par la R.486 (A) et précisées au démarrage du test.

- **Connaissances générales, technologie et stabilité des PEMP, abaque de charges et exploitation des PEMP**

Test pratique : Epreuve chronométrée sur chaque catégorie. Les conditions de réussite sont imposées par la R.486 (A) et précisées au démarrage du test.

- **Prise de poste et mise en service, adéquation, conduite, manœuvres, fin de poste – maintenance**